

# Brunox

## Protecteur antirouille

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Brunox Protecteur antirouille, 400 ml

Techno AG numéro d'article: 01470 0 00400

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance/  
de la préparation      Produit de peinture  
protecteur antirouille et couche de fond d'époxy

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG  
Butthollenring 31  
4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 00  
Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch  
www.techno-ag.ch

Producteur:  
BRUNOX Korrosionsschutz GmbH  
Postfach 100127  
85001 Ingolstadt  
Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04  
Fax + 49/ (0) 841 961 29 13  
office@brunox.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Freiestrasse 16  
8032 Zürich  
Tel. 145  
Tel. 044 251 51 51  
info@toxi.ch  
www.toxi.ch

#### 2. Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### 2.1.1 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Date de la première édition: -  
Date de la dernière révision: 28.11.2010

Version 1.0  
Page 1/11



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

### 2.1.3. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

### 2.1.4. Système de classification

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. Marquage selon les directives CEE

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/ la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

### 2.2.2. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

### 2.2.3. Phrases R

11 Facilement inflammable.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

### 2.2.4. Phrases S

2 Conserver hors de portée des enfants.  
7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### 2.2.5. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Caractérisation chimique

#### Mélanges

#### Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### 3.2. Composants dangereux

N° CAS	Désignation	Quantité %
N° EINECS	Classification (67/548/CEE)	
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	10 - 25
203-550-1	Xn R20; Xi R36/37; F R11, R66	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	2.5 - 10
203-539-1	R10	
67-63-0	propane-2-ol	2.5 - 10
200-661-7	Xi R36; F R11, R67	
64-18-6	acide formique	2.5 - 10
200-579-1	C R35	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	2.5 - 10
203-961-6	Xi R36	

#### Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Après inhalation:</b>	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
<b>Après contact avec la peau:</b>	En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
<b>Après ingestion:</b>	Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

### 4.2. Indications destinées au médecin

#### 4.2.1. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.2.2. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Manipulation

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### 7.2.1. Stockage

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

N° CAS	Désignation	VME (Suisse - allemand)	VME (France)	VL (Belgique)
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	VM: 164 mg/m <sup>3</sup> , 40 ppm VL: 82 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm	VM: 208 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm VL: 83 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm	VM: 208 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm VL: 83 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	VM: 720 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm VL: 360 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm	VM: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm VL: 188 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	VM: 568 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm VL: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
67-63-0	propane-2-ol	VM: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm VL: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	VM: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	VM: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm VL: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
64-18-6	acide formique	VM: 19 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm VL: 9,5 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm	VM: 9 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm	VM: 19 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm VL: 9,5 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	VM: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm VL: 67 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm	VM: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm VL: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm	VM: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm VL: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Equipement de protection individuel

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/ à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants:** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants:** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Angaben zu den grundlegenden physikalischen und chemischen Eigenschaften

Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à +20°C:	4
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	+82 °C
Point d'inflammation:	+13 °C
Température d'inflammation:	+270 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	Inférieure: 1,7 Vol % Supérieure: 9,0 Vol %
Pression de vapeur à +20°C:	8 hPa
Densité à +20°C:	1 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé.
Teneur en solvants:	Solvants organiques: 39,6 % VOCV (CH): Lösemittelgehalt BRUNOX(R) EPOXY bulk: VOCV (CH) 404 g/l
Teneur en substances solides:	47,3 %

### 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Stabilité chimique:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
<b>Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>Conditions à éviter:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### 11.1.1. Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

N° CAS	Désignation			
108-10-1	4-méthylpentane-2-one			
	Oral	LD50	2080 mg/kg	rat
	Dermique	LD50	16000 mg/kg	rab
	Inhalatoire	LC50/4h	8.3 - 16.6 mg/l	rat

#### 11.2. Effet primaire d'irritation

**de la peau:** Bei längeren und/oder häufigem Hautkontakt sind Reizerscheinungen möglich.  
Prolonged skin contact will result in defatting of the skin, leading to irritation, and in some cases, dermatitis.  
Irrite la peau et les muqueuses.

**des yeux:** Effet d'irritation.

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

#### 11.3. Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

### 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.2. Comportement dans les compartiments de l'environnement

**Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3. Autres indications écologiques

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.

**Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### 13.2. Catalogue européen des déchets

20 01 28 peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27  
17 02 03 matières plastiques

### 13.3. Emballages non nettoyés

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 3 Liquides inflammables.  
Indice Kemler: 33  
No ONU: 1866  
Groupe d'emballage: II  
Etiquette de danger: 3  
Nom d'expédition des Nations unies: 1866 RÉSINE EN SOLUTION, consigne particulière 640D  
Code de restriction en tunnels: D/E

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

### 14.2. Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)



Classe IMDG:	3
No ONU:	1866
Label	3
Groupe d'emballage:	II
No EMS:	F-E,S-E
Marine Pollutant:	Non
Désignation technique exacte:	RESIN SOLUTION

### 14.3. Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR



Classe ICAO/IATA:	3
No ID ONU:	1866
Label	3
Groupe d'emballage:	II
Désignation technique exacte:	RESIN SOLUTION

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Attention: Liquides inflammables.

### 14.4. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Marquage selon les directives CEE

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/ la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

#### 15.1.2. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

#### 15.1.3. Phrases R

11 Facilement inflammable.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

### 15.1.4. Phrases S

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### 16.1. Phrases importantes

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

**Contact:** siehe Seite 1 / see page 1